

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ PERMANENT D'INTERDICTION D'ARRÊT ET
DE STATIONNEMENT ALLÉE DES VIGNES

COMMUNE DE VAL-DE-LIVENNE

Le Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le code de la route et notamment l'article R417-11 et R417-9 concernant l'arrêt et le stationnement gênant

Vu l'intérêt général ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser la circulation des véhicules dans l'Allée des vignes à Marcillac en raison de l'entrée et de la sortie de l'école George BERGEON, ce qui provoque un risque pour les enfants en raison de l'absence de visibilité.

ARRÊTÉ

Article 1 : Le stationnement et l'arrêt sera interdit des deux côtés de la voie de circulation de l'Allée des Vignes.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.

Article 3 : Monsieur le Maire de la commune de VAL-DE-LIVENNE, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique et M. le Commandant de la Gendarmerie de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE, sont chargés en chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, une copie sera adressée.

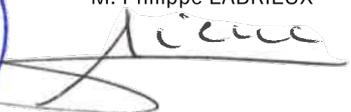
- A Madame le sous-préfet de BLAYE

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie de SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE

Fait à Val-de-Livenne le 23 janvier 2024

Le Maire de Val-de-Livenne

M. Philippe LABRIEUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du VAL-DE-LIVENNE dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Mairie de Val-de-Livenne

58 rue Léonce Planteur
Saint-Caprais-de-Blaye
33820 Val-de-Livenne

Tél : 05 57 32 88 60
mairie.stcaprais@valdelivenne.fr
www.valdelivenne.fr